



# Poney-Club & Centre Equestre De La Villette

 [lavillette@equivil.fr](mailto:lavillette@equivil.fr)

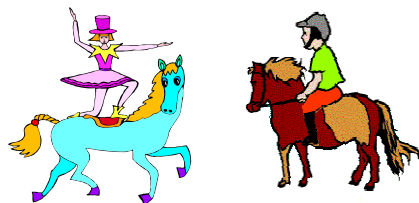
 [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

9 Bd. Macdonald, 75019 Paris ☎ 01 40 34 33 33

gestion: Cevil, 22 Grande rue 95460 Ezanville,  [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr), N° intracommunautaire FR 44 813 216 033 00015

2 0 1 8 / 2 0 1 9

## Bienvenue au club



Les poneys et  
les chevaux  
vous attendent  
pour découvrir  
l'équitation et le  
monde du cheval.

### RENDEZ -VOUS CAVALIER

Prénom/Nom :

Heure :

Jour :

### COTISATION EQUIVIL+LICENCE FFE+ASSURANCE

- 46€. A régler une fois par an

### FORFAIT AUTOMNE-HIVER 22 SEANCES

- du lundi 3 septembre au dimanche 21 octobre 2018
- du lundi 5 novembre au dimanche 30 décembre
- du lundi 7 janvier au dimanche 24 février 2019

Tarifs : Poney : 462 €. Cheval : 525 €

### FORFAIT HIVER PRINTEMPS 14 SEANCES

- du lundi 11 mars au dimanche 21 avril
- du lundi 6 mai au dimanche 30 juin 2019

Tarifs : Poney 330 €. Cheval : 375 €

### FORFAIT + TROIS SAISONS 36 séances

Règlement en une fois pour l'année scolaire

Tarifs : Poney : 720 €. Cheval : 828 €

**Voir notre offre « poney découverte » sur  
[www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)**

### OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement suite à l'arrêt définitif +100€

### SPECIAL DECOUVERTE POUR GROUPE

Séances aux horaires scolaires comprenant 10 séances par trimestre

Tarifs pour le groupe : Poneys: 830 € Cheval: 960 €

### LES TARIFS détaillés sur facture comprennent:

L'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA  
et l'encadrement équestre à 20% de TVA

### REGLEMENT par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E V ou Centre Equestre de la Villette

### RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION

Prénom/Nom de la personne ayant réglée:

Mode de règlement :

Montant :

**Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :**



# Poney-Club & Centre Equestre DE La Vilette

Horaires prévisionnels des séances :  
Consulter le Planning des séances sur [equivil.fr](http://equivil.fr)

## Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions... Chaque semaine : des animations, des sorties, des découvertes équestres à vivre en famille ou entre amis.

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

Retrouvez-nous sur  
**facebook**   
**lavillette-equivil**

## Séjour en Sologne Spécial 6/14 ans à chaque vacance



## à la ferme d'Otefond

Stage équestre en pleine nature pour progresser + Séjour à la ferme qui apprend la vraie vie à la campagne avec les animaux

### Aller et retour Paris Porte Maillot

Renseignements et inscriptions auprès du club  
ou au secrétariat:

22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) « Otefond »

☎ 02 54 83 86 69 ✉ [otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

- Le port d'un casque protecteur et conforme aux normes en vigueur est obligatoire pour monter à cheval.
- Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation.
- il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- La durée des leçons est d'environ 50 minutes.
- Les leçons sont payées au prorata du forfait en cours lors du rendez-vous.
- L'annulation d'une inscription prise en juin devra être faite par écrit avant le 1er septembre suivant.
- Hors l'option annulation, la cotisation, le forfait et autres prestations réservées ne sont en aucun cas remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
- Les séances non effectuées à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- En cas de fermeture du club pour cause de force majeur, intempéries, etc..., des solutions de remplacements seront proposées
- A la fin du forfait, le rendez-vous est automatiquement supprimé.
- les conditions de participation aux compétitions sont affichées au club.
- Tout accident survenant hors des séances ou à une personne non inscrite ne saurait incomber au club.
- Les chiens sont interdits dans l'enceinte du club.
- il est interdit de fumer dans l'ensemble des installations équestres

Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club